



Communiqué de presse

Assurer l'acceptabilité sociale des politiques de rénovation énergétique des logements

PARIS, 2 octobre 2024 – Le syndicat national des Fabricants d'Isolants en Laine Minérale (FILMM) s'est intéressé à l'acceptabilité sociale de la rénovation énergétique des logements, lors de sa table ronde annuelle. Le FILMM s'est entouré d'experts reconnus : Dominique Estrosi-Sassone, Présidente de la commission des Affaires économiques du Sénat ; Alexandre Dozières, Directeur adjoint du climat, de l'efficacité énergétique et de l'air (DGEC) ; Danyel Dubreuil, Coordinateur de l'Initiative Rénovons et Elisabeth Bardet, Présidente du FILMM pour débattre de la question.

Les objectifs ambitieux de décarbonation et d'efficacité énergétique des bâtiments fixés au niveau européen et national pour lutter contre le réchauffement climatique ne sont pas faciles à atteindre mais ils sont impératifs pour garder une planète habitable.

Pour cela, il faut entraîner tout le monde de façon active, massive et volontaire, chacun dans son rôle, car le logement est un sujet partagé par tous.

Les conditions du succès sont finalement assez simples : un cadre stable, lisible, prévisible avec plus de soutien financier notamment pour ceux qui en ont besoin pour limiter leur reste à charge, un meilleur accompagnement des particuliers et des artisans/entreprises, une exemplarité de l'Etat et une lutte contre la fraude.

- **Maintenir un cap budgétaire stable et ambitieux** permettant d'aller, à terme, vers des rénovations globales et performantes de tout le parc de logements
Le temps de la décision et de la réalisation des travaux est long. Les particuliers et ceux qui les conseillent doivent être rassurés sur la pérennité des aides jusqu'à la fin de leurs projets.
La filière (artisans/entreprises et fabricants en particulier) a besoin de visibilité pour planifier les investissements nécessaires pour répondre aux besoins, déployer la formation et engager les recrutements indispensables.
- **Réduire le reste à charge pour les ménages les plus modestes**
Tous les instruments financiers doivent être mobilisés : MaPrimeRenov', les CEE ainsi que l'Eco-PTZ et le prêt avance mutation. Les conseillers France Renov' ainsi que les accompagnateurs (MonAccompagnateurRénov') doivent être en mesure de proposer aux ménages un montage financier permettant de boucler le financement des travaux sans renoncer à l'ambition du projet.
- **Faire les travaux dans le « bon ordre »**
Une rénovation énergétique efficace passe d'abord par l'isolation de l'enveloppe du bâtiment pour réduire l'énergie consommée, diminuer durablement les factures énergétiques et améliorer le confort d'hiver et d'été dans les logements. Il n'y a pas lieu d'opposer monogeste et rénovation globale, néanmoins il faut commencer par isoler l'enveloppe du logement pour ensuite installer les équipements les mieux adaptés. L'idéal étant de ne pas morceler les travaux pour un meilleur rapport efficacité/coût, le « geste » doit s'inscrire dans un parcours coordonné (qui comporte 6 postes de travaux dont 3 concernent l'isolation (toitures, murs et planchers bas), les fenêtres, la ventilation et le chauffage).
S'il n'est pas installé dans un bâtiment déjà isolé, un équipement consommant une énergie décarbonée, laissera le consommateur à la merci de l'augmentation du coût de l'énergie sur ses factures, et pourra mettre en difficulté le réseau électrique (pointe électrique).

Syndicat National des Fabricants d'Isolants en Laines Minérales Manufacturées

1, rue du Cardinal Mercier • 75009 Paris • Tél. +33 (0)1 49 70 89 60 • Fax +33 (0)1 49 70 89 69
www.filmm.fr • lainesminerales@wanadoo.fr

TVA intracommunautaire : FR 90353156268 - SIRET : 353 156 268 00032 - Code APE : 9411Z



- **Montrer un Etat exemplaire**

Les citoyens ne doivent pas se sentir seuls dans l'effort (qui sera toutefois récompensé) de rénovation. L'Etat doit montrer l'exemple pour ses propres bâtiments. Non seulement, les personnes profiteront de bâtiments plus confortables et constaterons que cela fait baisser les charges des collectivités.

- **Lutter contre la fraude**

Un meilleur contrôle et des sanctions exemplaires renforceront la confiance des consommateurs dans le dispositif et notamment envers ceux qui font bien leur travail. La stabilité des aides limitera les effets d'aubaine malheureusement exploités par des acteurs peu scrupuleux. Cela permettra également une meilleure lisibilité des aides qui n'auront pas à être adaptées pour contrer les mauvaises pratiques.

Pour aller dans le sens d'une meilleure performance du logement, le FILMM appelle le Gouvernement à réintroduire dans MaPrimeRenov', l'isolation des combles perdus et des planchers bas qui ne figurent pour l'instant que dans les rénovations d'ampleur. Or ces gestes d'isolation peuvent être les premiers déclencheurs d'autres travaux de rénovation et sont très efficaces. L'isolation des combles perdus (avec celui des combles aménagés) permet des gains énergétiques importants puisque la toiture est responsable de près de 30% des déperditions thermiques. L'isolation des combles perdus figure parmi les gestes les plus rapides à mettre en œuvre et les moins coûteux.

Enfin, le FILMM considère qu'un mauvais signal serait donné si l'Etat repoussait la date d'obligation de rénovation des passoires en location (prévue au 1^{er} janvier 2025 pour les logements classés G). Des millions de ménages ne peuvent pas être laissés en situation de précarité énergétique et d'insalubrité, et en difficulté financière de ce fait. Cette obligation connue de longue date a déjà montré des effets positifs sur le marché des travaux et l'amélioration de l'étiquette DPE d'un nombre significatif de logements.

CONTACTS PRESSE

FILMM

Estelle Mouton

Tél : 06 68 74 29 66

Email : lainesminerales@orange.fr

INFLUENCE RP

Mélanie Lecardonnell

Tél : 06 09 13 00 47

Email : melanielecardonnell@influencerp.fr

Syndicat National des Fabricants d'Isolants en Laines Minérales Manufacturées

1, rue du Cardinal Mercier • 75009 Paris • Tél. +33 (0)1 49 70 89 60 • Fax +33 (0)1 49 70 89 69
www.filmm.fr • lainesminerales@wanadoo.fr

TVA intracommunautaire : FR 90353156268 - SIRET : 353 156 268 00032 - Code APE : 9411Z